

REGLEMENT DU JEU
« GRAND JEU DISNEY BABY »
(Version site marchand)

1- ORGANISATION

Le jeu est organisé par la société **DIGITAL-STORES.COM**, SAS au capital de 2.500.000 euros dont le siège social est à PARIS 10^{ème} – 42, rue de Paradis, immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro SIREN 533 631 248 (la « **Société organisatrice** »).

Le jeu est organisé sur la période **du 27 mai 2020 au 07 juin 2020 inclus**.

2- CONDITIONS D'ACCES AU JEU – QUI PEUT JOUER ?

Le jeu est accessible à toute personne remplissant l'intégralité des critères suivants (le « **Joueur** ») :

- Etre consommateur : Est consommateur, toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ;
- Avoir la majorité légale. A la majorité légale, toute personne physique âgée de dix-huit ans accomplis ;
- Disposer d'une adresse électronique (dite aussi adresse courriel ou adresse e-mail) ;
- Consentir à communiquer des données à caractère personnel que sont son nom, ses prénoms, son adresse postale de résidence et son adresse électronique ; et
- Ne pas avoir participé à la version du jeu organisée par la société Z RETAIL dans les boutiques à enseigne Z de France métropolitaine.

Le Joueur, en acceptant le présent règlement, déclare remplir l'intégralité des critères précités.

Le Joueur, pendant la durée du jeu, autorise toutes vérifications utiles concernant son droit de jouer. Pour le Joueur gagnant, la période des vérifications est étendue jusqu'à la remise des lots.

Les vérifications sont effectuées dans le strict respect de l'intimité de la vie privée, conformément à l'article 9 du Code civil.

Toute inscription au jeu qui repose sur des données personnelles ou des qualités erronées ou non conformes au présent règlement ou sur des manœuvres frauduleuses visant à tromper la Société organisatrice sur le droit de jouer, est invalidée et entraîne l'élimination du Joueur, que celui-ci soit gagnant ou non.

3- MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU – COMMENT JOUER ?

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Le jeu n'est ouvert que pendant la période fixée à l'article 1 du présent règlement.

Pour jouer, le Joueur doit se connecter au site <https://www.z-eshop.com/fr-fr/>.

Le Joueur doit successivement :

- Accéder au site ;
- Lire les modalités de participation au jeu qui sont renseignées dans la fenêtre pop-in qui s'affiche ;
- Cliquer sur le bouton « Participez » de la fenêtre pop-in pour accéder à la plateforme de jeu ;
- Remplir le formulaire de participation au jeu en renseignant les données personnelles requises ;
- Prendre connaissance du règlement du jeu et l'accepter ;
- Valider sa participation au jeu en cliquant sur le bouton « Je tente ma chance » ;

- Gratter virtuellement (c.-à-d. agiter le curseur de la souris ou le doigt sur la tablette) la case qui s'affiche alors.

4- DESIGNATION DES JOUEURS GAGNANTS – QUI GAGNE ?

Le jeu fonctionne sur le principe des instants gagnants.

Les instants gagnants sont des périodes de temps variables, réparties de manière prédéfinie par un programme de défilement aléatoire activé par la Société organisatrice.

A chaque instant gagnant, un lot de la dotation est mis en jeu. Tant que ce lot n'est pas gagné, il reste en jeu pendant la période fixée à l'article 1 du présent règlement.

Le Joueur dont le clic sur le bouton « Je tente ma chance » est concomitant ou immédiatement postérieur à un instant gagnant, gagne le lot qui apparaît après grattage virtuel de la case.

Il ne peut y avoir qu'un seul Joueur gagnant par instant gagnant et par foyer (c.-à-d. même nom ou même adresse mail) sur toute la période du jeu fixée à l'article 1 du présent règlement.

Pour la désignation des Joueurs gagnants, seul le serveur de la Société organisatrice et son horodateur font foi.

5- DOTATION DU JEU ET ATTRIBUTION DES LOTS

Le jeu est doté de quinze lots d'une valeur globale de 2.997,09 € TTC se décomposant comme suit :

Lot n° 1 : Un séjour thalasso intitulé « cure jeune maman + bébé » avec hébergement pour trois personnes (papa, maman et enfant âgé de trois à neuf mois) dans le complexe THALAZUR OUISTREHAM (boulevard du commandant Kieffer, 14150 Ouistreham), d'une valeur commerciale totale de 2.716,00 € TTC, comprenant :

- o Trajet aller/retour entre la ville de résidence du Joueur gagnant et Ouistreham (Calvados), en train, avion ou voiture de location en fonction du lieu de résidence du Joueur gagnant ;
- o Trois jours en pension complète dans le complexe THALAZUR OUISTREHAM ;
- o Neuf soins individuels répartis sur trois jours dans le complexe THALAZUR OUISTREHAM pour la maman et son enfant ; le papa pouvant participer à l'atelier de modelage bébé.

Ne sont pas compris :

- o Le transport aller/retour entre le lieu de résidence du Joueur gagnant et l'aéroport, la gare ferroviaire ou l'agence de location de voitures ;
- o Le transport aller/retour entre l'aéroport ou la gare ferroviaire et le complexe THALAZUR OUISTREHAM ;
- o Les déplacements à Ouistreham, les dépenses personnelles, les assurances assistance et rapatriement et, de façon générale, toute prestation autre que celles expressément comprises dans la valeur commerciale totale mentionnée ci-avant.

Les réservations devront être faites sur la période du 01/09/2020 au 30/06/2021 via la société dénommée TECHSELL.

Lots n° 2 à 9 : Huit coffrets peluche Disney d'une valeur unitaire de 29,99 € TTC ;
Soit une valeur commerciale globale de 239,92 € TTC.

Lots n° 10 à 15 : Six livres Disney Baby d'une valeur unitaire de 6,95 € TTC ;
Soit une valeur commerciale globale de 41,17 € TTC.

6- REMISE DES GAINS

Dispositions communes

Tout lot dès son attribution constitue le gain du Joueur l'ayant gagné.

Tout gain est nominatif et incessible.

Tout gain ne peut être remis qu'en nature et nul ne peut en demander la contrepartie en nombre d'unités monétaires.

Dispositions propres aux lots n° 2 à 15

La Société organisatrice avisera le Joueur gagnant de son gain, au plus tard dans les dix jours de l'attribution du lot, en adressant un courriel à l'adresse électronique renseignée par celui-ci lors de son inscription.

Dans les quinze jours de l'envoi de cet avis, le Joueur gagnant devra, sous forme de réponse au courriel l'ayant avisé, transmettre à la Société organisatrice son adresse postale pour l'envoi du gain.

A défaut de réponse dans la forme et le délai précités, le Joueur gagnant sera réputé avoir renoncé purement et simplement à son gain.

En cas réponse dans la forme et le délai précités, le gain sera adressé par la voie postale à son destinataire au plus tard dans les dix jours de la réception de la réponse.

Dispositions propres au lot n° 1

La Société organisatrice avisera le Joueur gagnant de son gain, au plus tard dans les dix jours de l'attribution du lot, en adressant un courriel à l'adresse électronique renseignée par celui-ci lors de son inscription.

Dans les quinze jours de l'envoi de cet avis, le Joueur gagnant devra communiquer au complexe THALAZUR OUISTREHAM via TECHSELL les dates de réservation retenues et les pièces d'identité permettant de faire les réservations.

A défaut de réponse dans la forme et le délai précités, le Joueur gagnant sera réputé avoir renoncé purement et simplement à son gain.

En cas réponse dans la forme et le délai précités, le gain sera remis au Joueur gagnant conformément aux conditions générales de vente de THALAZUR

7- ACCEPTATION ET PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT

L'inscription au jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le présent règlement est déposé auprès de la société AURALAW, huissiers de justice associés, en résidence à Saint-Etienne (42000) – 17A, rue de la Presse.

Le présent règlement est consultable gratuitement (hors frais de connexion facturé par les fournisseurs d'accès Internet) pendant toute la durée du jeu sur le site <https://www.z-eshop.com/fr-fr/>

8- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu sans l'autorisation préalable et écrite de la Société organisatrice sont strictement interdites.

9- DONNEES PERSONNELLES

Le Joueur est informé que responsable du traitement est la Société organisatrice et que les données à caractère personnel par lui communiquées pour les besoins du jeu seront traitées dans le respect de la politique de confidentialité de la Société organisatrice publiée le site <https://www.z-eshop.com/fr-fr/>.

Le Joueur est titulaire des droits conférés par le Règlement (UE) n° 2016/679 dit « **RGPD** », à savoir :

- Droit à l'information

- Droit d'accès à ses données personnelles
- Droit de rectification de ses données personnelles
- Droit à l'effacement de ses données personnelles
- Droit à la limitation du traitement de ses données personnelles
- Droit à la portabilité de ses données personnelles
- Droit d'opposition au traitement de ses données personnelles
- Droit d'introduire une réclamation

Ces droits peuvent être exercés auprès des personnes identifiées dans la politique de confidentialité mentionnée ci-dessus.

Le cas échéant, le Joueur peut également s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique instituée par l'article L.223-1 du Code de la consommation.

10- RESPONSABILITE

Caractéristiques et limites de l'Internet

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

La Société organisatrice ne peut pas être tenue pour responsable de tout problème, de quelque nature que ce soit, lié à l'utilisation des outils et des réseaux informatiques et, en particulier, à la transmission des données par l'Internet.

La Société organisatrice ne peut pas être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal du Joueur et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion du Joueur au site.

Plus particulièrement, la Société organisatrice ne peut pas être tenue pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé au Joueur, à ses équipements informatiques, aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle ou professionnelle.

La Société organisatrice ne peut pas davantage être tenue pour responsable au cas où un Joueur ne pourraient pas parvenir à participer via le site, du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à :

- l'encombrement du réseau ;
- une erreur humaine ou d'origine électronique ;
- toute intervention malveillante ;
- la liaison téléphonique ;
- un cas de force majeure ;
- des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement de l'opération.

Force majeure

La Société organisatrice se réserve la possibilité, en cas de force majeure, d'annuler, reporter, arrêter, suspendre, écourter ou modifier le jeu sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait.

Remise des gains

La Société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte ou de détérioration du gain par le prestataire en charge de son acheminement ou en en cas de retard dans l'acheminement de celui-ci.

S'agissant du lot n°1, la Société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du contrat conclu par le Joueur gagnant via TECHSELL avec THALAZUR.

11- DISPOSITIONS FINALES

Le présent règlement est régi par le droit français.

En cas de divergence accidentelle entre le présent règlement et les supports de communication du jeu, le présent règlement prévaudra.

La computation des délais stipulés dans le présent règlement est régie par les articles 640 et suivants du Code de procédure civile.

Toute réclamation relative au jeu doit être formulée par écrit et adressée à DIGITAL-STORE.COM – Service jeu – 42, rue de paradis, 75010 PARIS, France. La réclamation doit exposer vos demandes et les faits propres à justifier chacune d'elles. Elle doit également contenir la preuve des faits que vous exposez à l'appui de vos demandes.

En cas de règlement judiciaire du litige, le tribunal compétent sera désigné conformément aux règles de compétence édictées par la loi française.